



**Commune de
Cossonay**



PREAVIS N° 02/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

—
Demande de crédit cadre pour l'étude d'aménagement
de cheminements piétonniers

Commune de Cossonay

le 22 février 2024 /fac

<u>1. PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>2. LES PROJETS</u>	<u>4</u>
<u>2.1 CORRECTION DU CHEMIN DU STAND</u>	<u>4</u>
<u>2.2 PROLONGATION DU TROTTOIR DE LA ROUTE D'AUBONNE</u>	<u>4</u>
<u>2.3 CHEMIN DU BOSQUET – CHAVANNES 2</u>	<u>5</u>
<u>2.4 CHEMIN DES TERRAILLES – EHNV</u>	<u>5</u>
<u>2.5 CHEMIN ROUTE D'AUBONNE – NOUVELLE TERRE</u>	<u>5</u>
<u>3. ESTIMATION DES COÛTS DES ETUDES</u>	<u>6</u>
<u>4. CONCLUSIONS</u>	<u>7</u>

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

La mobilité douce est bénéfique en termes de bien être, de santé publique et de respect de l'environnement. De surcroît, favoriser la mobilité douce participe à limiter le trafic motorisé et ses nuisances, notamment en encourageant le report modal sur les transports publics et la complémentarité avec ceux-ci.

Afin de satisfaire les besoins actuels et futurs des citoyens, notamment en regard du fort développement urbain survenu ces dernières années, la Municipalité a souhaité planifier des aménagements de mobilité douce à l'échelle communale. Pour ce faire, en 2019, elle a décidé de mandater le bureau d'ingénieurs Christe & Gyax SA pour l'élaboration d'un schéma directeur de mobilité douce. Ce bureau a alors collaboré avec un groupe de travail créé pour l'occasion, incluant notamment plusieurs Conseillers communaux.

Ce groupe de travail a étudié la situation actuelle, répertorié les projets de construction existants puis identifié les besoins au niveau des liaisons dans le but de définir les aménagements possibles et établir un "concept général de mobilité douce", avec des propositions de liaisons à créer, ou non. Le résultat final de ces travaux vous avait d'ailleurs été présenté lors de la séance du Conseil communal du 15 février 2021.

Sur la base de ce schéma directeur, certains projets de cheminements piétonniers ont déjà été intégrés au PACom, dont la procédure d'approbation est toujours en cours. Dans ce cadre, la plupart des propriétaires concernés par la création de ces liaisons, soit ceux dont le terrain ne fait pas partie d'un PQ ou d'un PPA, ont été contactés et ont d'ores et déjà fait part d'un accord de principe pour étudier la création d'un cheminement sur leur terrain. Aucune expropriation n'est prévue. Des servitudes publiques devront en revanche être créées.

La Municipalité a sélectionné cinq cheminements piétonniers qu'elle souhaite réaliser dans les années à venir. Le présent préavis a donc pour objectif de vous demander un crédit cadre d'étude pour la création de ces chemins. Cette étude permettra d'évaluer les coûts d'aménagement de ces chemins et de vérifier leur faisabilité, dans le respect des diverses normes en vigueur. Un préavis de construction sera ensuite déposé pour chacun de ces cheminements.

2. LES PROJETS

Les axes et chemins suivants ont été définis par ordre de priorité, selon la volonté actuelle de la Municipalité. Il se peut toutefois que des retards sur l'un ou l'autre des projets puissent faire évoluer ces priorités.

Ces chemins ont été nommés comme suit pour cette phase d'étude. Il ne s'agit bien évidemment pas des noms définitifs qui seront attribués à ces chemins.

1. Correction du chemin du Stand
2. Prolongation du trottoir de la route d'Aubonne
3. Chemin du Bosquet – Chavannes 2
4. Chemin des Terrailles – EHNV
5. Chemin route d'Aubonne – Nouvelle Terre

2.1 Correction du chemin du Stand

L'assiette du chemin reliant le stand de tir au quartier de la Condémine ne correspond pas au DP communal. Il s'agit dès lors de remédier à cette irrégularité. Ces travaux seront également l'occasion de créer un chemin le long de la parcelle n° 1001 et ainsi rejoindre le quartier de la Condémine par un chemin officiel.

Les démarches liées à cette modification seront effectuées par le Service technique communal.

Sur la base des autres offres rentrées et des informations dont il dispose, le STC estime le coût à considérer pour les travaux de correction de ce chemin à quelque CHF 95'000.-.

2.2 Prolongation du trottoir de la route d'Aubonne

Le projet de construction de deux bâtiments sur les parcelles n° 1038 et 1320 incluait la prolongation du trottoir existant. Pour diverses raisons, ces travaux n'ont pas encore pu être réalisés, raison pour laquelle le trottoir longeant la route d'Aubonne depuis le parking de la piscine en direction du centre de la localité s'arrête actuellement à la hauteur du cheminement piétonnier reliant le collège des Chavannes 2. La Municipalité souhaite remédier à cette situation et prolonger ce tronçon de trottoir jusqu'au rond-point et rallier ainsi la rue des Chavannes.

Le montant des prestations d'ingénieurs pour l'étude de ce projet a été estimé à CHF 20'000.- HT pour un bureau spécialisé.

Selon cette même estimation, le coût à considérer pour les travaux de réalisation de ce tronçon de trottoir serait d'environ CHF 240'000.-.

2.3 Chemin du Bosquet – Chavannes 2

La Municipalité souhaite créer une liaison entre le chemin du Bosquet et la parcelle communale n° 678, sur laquelle se trouve le nouveau collège des Chavannes 2, et qui accueillera également prochainement le parc public des Chavannes.

Le montant des prestations d'ingénieurs pour l'étude de ce projet a été estimé à CHF 14'000.- HT par un bureau spécialisé.

Selon cette même estimation, le coût à considérer pour les travaux de réalisation de ce chemin serait d'environ CHF 130'000.-.

2.4 Chemin des Terrailles – EHNv

La Municipalité souhaite relier le quartier des Terrailles au centre médical des eHnv en créant un trottoir en bordure de la parcelle n° 276 ainsi qu'un passage pour piétons.

Le montant des prestations d'ingénieurs pour l'étude de ce projet a été estimé à CHF 19'000.- HT par un bureau spécialisé.

Selon cette même estimation, le coût à considérer pour les travaux de réalisation de ce tronçon de trottoir serait d'environ CHF 225'000.-.

2.5 Chemin route d'Aubonne – Nouvelle Terre

Les travaux de construction du quartier d'habitation « Nouvelle Terre » (PQ Condémine-Stand) sont maintenant terminés et il est dès lors temps de créer un cheminement piétonnier desservant ce quartier et celui de la Condémine depuis la route d'Aubonne.

Le montant des prestations d'ingénieurs pour l'étude de ce projet a été estimé à CHF 18'000.00 HT par un bureau spécialisé.

Selon les estimations du STC, le coût à considérer pour les travaux de réalisation de ce chemin seront d'environ CHF 215'000.-.

3. ESTIMATION DES COÛTS DES ETUDES

Le montant global de ces estimations s'élève à CHF 71'000 HT, arrondi à CHF 77'000 TTC, somme correspondant au crédit global sollicité par le présent préavis.

Projets	Montants
Correction du chemin du Stand	Non chiffré car effectué par le STC
Prolongation du trottoir de la route d'Aubonne	CHF 20'000.-- HT
Chemin du Bosquet – Chavannes 2	CHF 14'000.-- HT
Chemin des Terrailles – EHNV	CHF 19'000.-- HT
Chemin route d'Aubonne – Nouvelle Terre	CHF 18'000.-- HT
Total HT :	CHF 71'000.-- HT
TVA 8.1%	CHF 5'751.--
Total TTC arrondi :	CHF 77'000.--

Le tableau usuel de la bourse se présente ainsi :

Préavis n°	02/2024				
Objet du préavis	Demande de crédit cadre pour l'étude d'aménagement de cheminements piétonniers	CHF 77'000.00			
<i>Montant du crédit soumis à approbation</i>					
Estimation financière nette		77'000.00			
Coûts totaux		77'000.00			
Participations de tiers		0.00			
Subventions		0.00			
Financements prévu au bilan		77'000.00			
Emprunt					
Liquidités		X			
Impact estimé sur le compte fonctionnement	N° compte	Taux	Année	CHF	1'925.00
Amortissements	440.3311		40 ans / solde	77'000.00	1'925.00
Plafond d'endettement					
Emprunt avant Préavis	23.02.2024				19'243'240.50
Préavis				0.00	0.00
Emprunt si préavis accepté					19'243'240.50
Plafond d'endettement 2021-2026					60'000'000.00
Disponible					40'756'759.50

Art. 14 - Règlement sur la comptabilité des Communes:

Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges qu'il entraîne. L'article 4, chiffre 6 LC est réservé.



4. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 02/2024 relatif à une demande de crédit cadre pour l'étude d'aménagement de cheminements piétonniers ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier le présent préavis ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

- D'accorder un crédit cadre de CHF 77'000.-- pour étudier les projets de création de 5 cheminements piétonniers ;
- De financer ce crédit cadre par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ce crédit cadre à l'actif du bilan ;
- D'amortir les sommes propres à chaque étude dans le cadre de l'amortissement des projets correspondants qui feront l'objet de préavis municipaux spécifiques.

Adopté par la Municipalité le 26 février 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

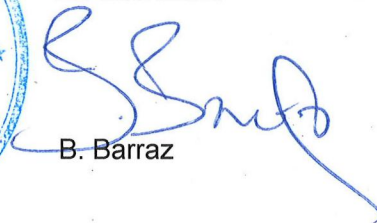
La Syndique



V. Induni



La Secrétaire



B. Barraza

Annexes : plans des chemins

Délégué municipal : M. Joachim Cretegy, Municipal

La date de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au mardi 5 mars à 18h00.



SERVICE TECHNIQUE
TCOMMUNE de COSSONAY



COMMUNE DE COSSONAY

Source : Géodonnées Etat de Vaud 21-02-2023
Propriété : Caisse intercommunale de pensions
Parcelle n° 567

ECHELLE 1:500
COSSONAY, LE 01 MARS 2023


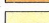
PLAN AVANT-PROJET
CHEMINEMENT PIÉTONNIER



Les Chavannes



LÉGENDE

-  CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ SUR PARCELLE 567
-  CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ

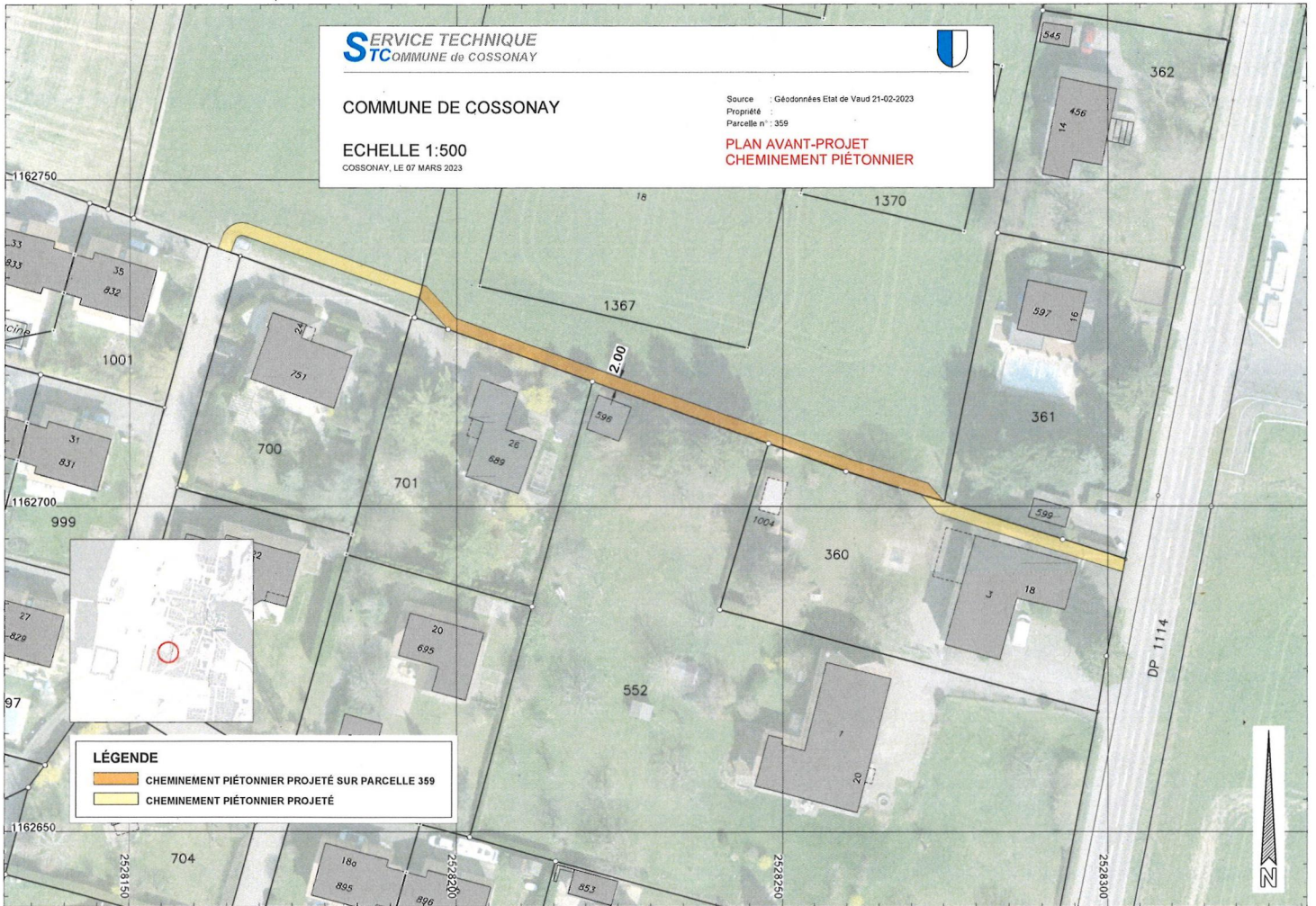


COMMUNE DE COSSONAY

Source : Géodonnées Etat de Vaux 21-02-2023
Propriété
Parcelle n° : 359

ECHELLE 1:500
COSSONAY, LE 07 MARS 2023

**PLAN AVANT-PROJET
CHEMINEMENT PIÉTONNIER**



LÉGENDE	
	CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ SUR PARCELLE 359
	CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ

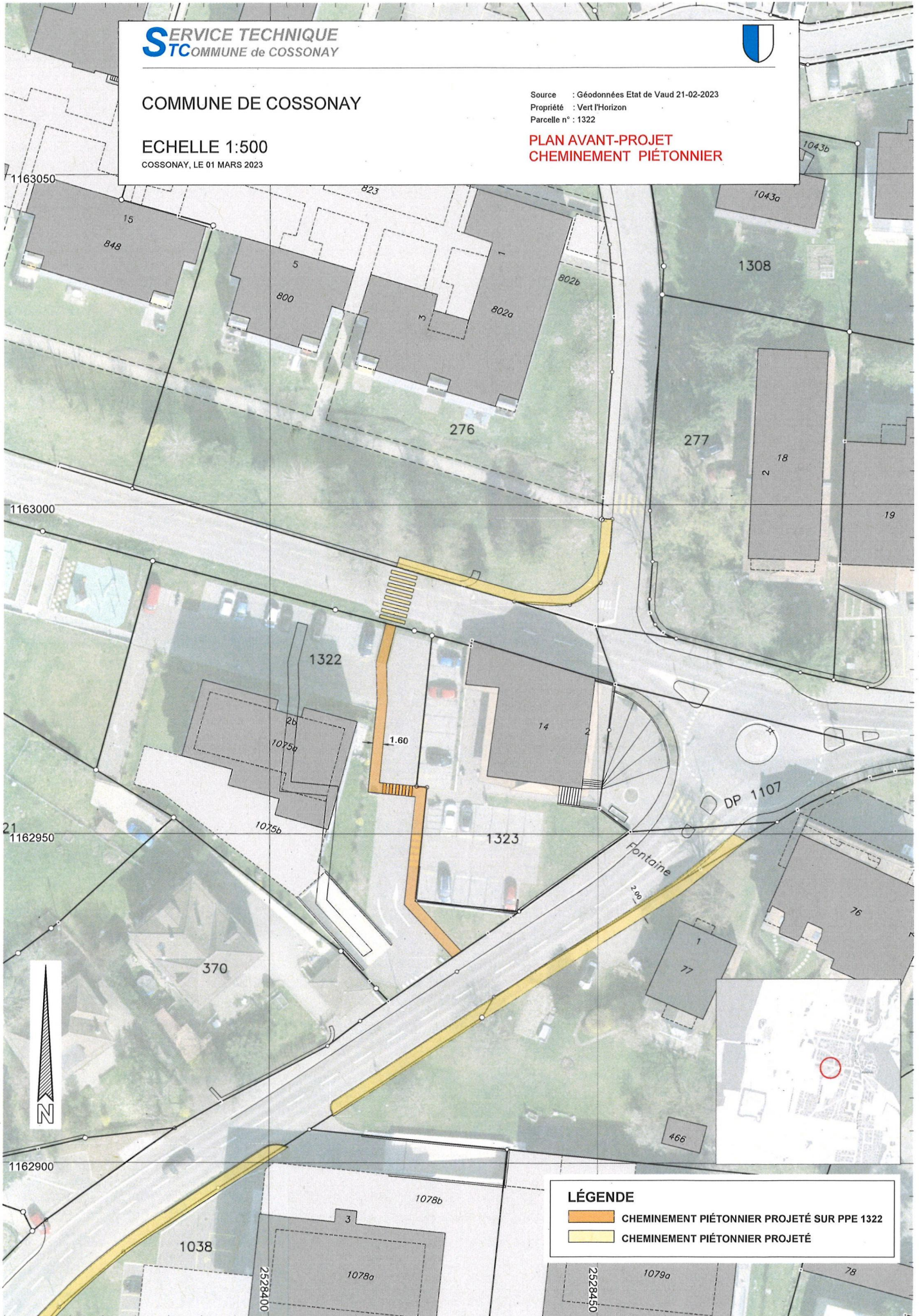


COMMUNE DE COSSONAY

Source : Géodonnées Etat de Vaud 21-02-2023
Propriété : Vert l'Horizon
Parcelle n° : 1322

ECHELLE 1:500
COSSONAY, LE 01 MARS 2023

**PLAN AVANT-PROJET
CHEMINEMENT PIÉTONNIER**





COMMUNE DE COSSONAY

Source : Géodonnées Etat de Vaud 21-02-2023
Propriété : ECA
Parcelle n° : 276

ECHELLE 1:250
COSSONAY, LE 01 MARS 2023

**PLAN AVANT-PROJET
CHEMINEMENT PIÉTONNIER**



LÉGENDE

-  CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ SUR PPE 276
-  CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ

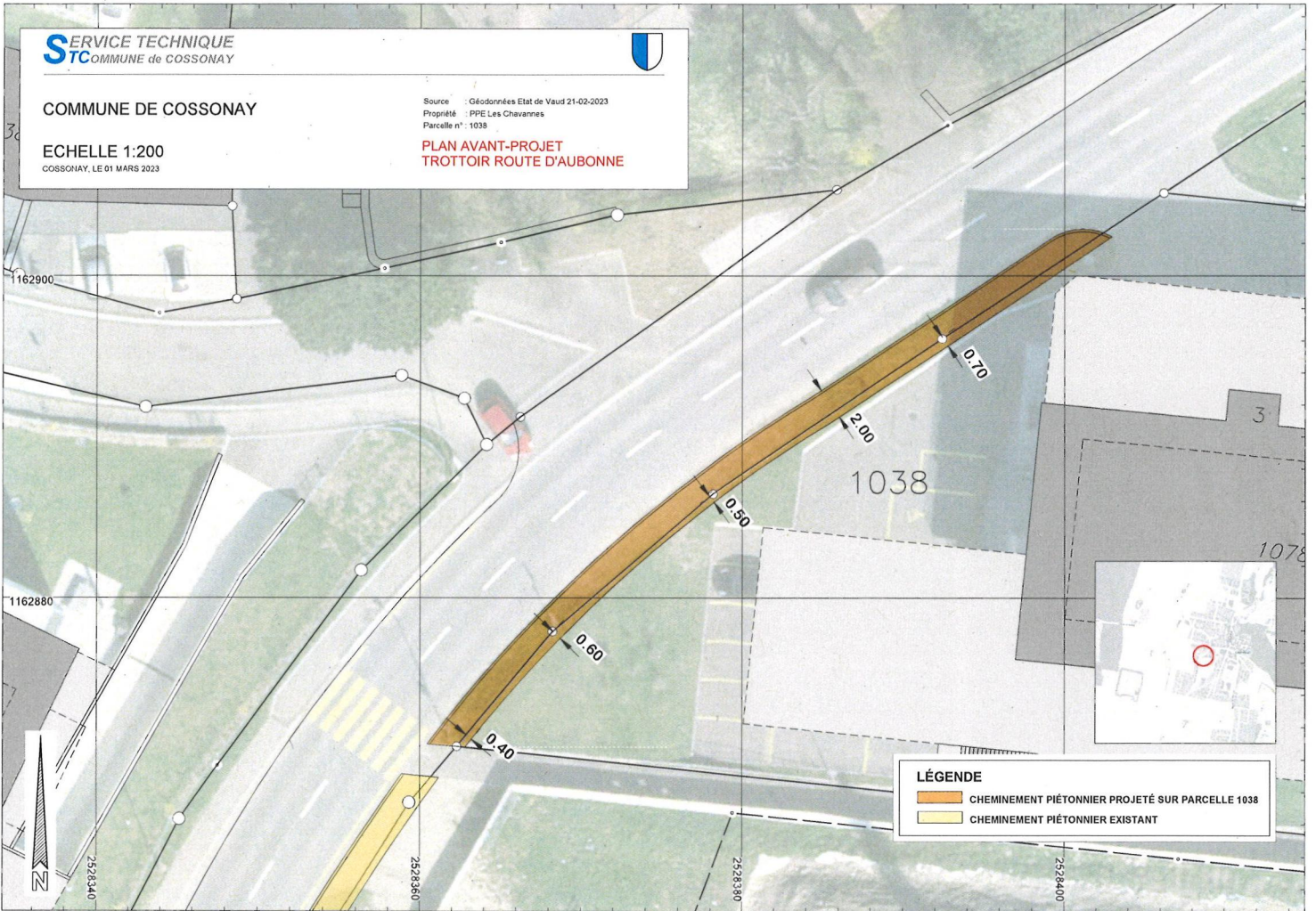


COMMUNE DE COSSONAY

Source : Géodonnées Etat de Vaud 21-02-2023
Propriété : PPE Les Chavannes
Parcelle n° : 1038

ECHELLE 1:200
COSSONAY, LE 01 MARS 2023

PLAN AVANT-PROJET
TROTTOIR ROUTE D'AUBONNE



LÉGENDE

- CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ SUR PARCELLE 1038
- CHEMINEMENT PIÉTONNIER EXISTANT

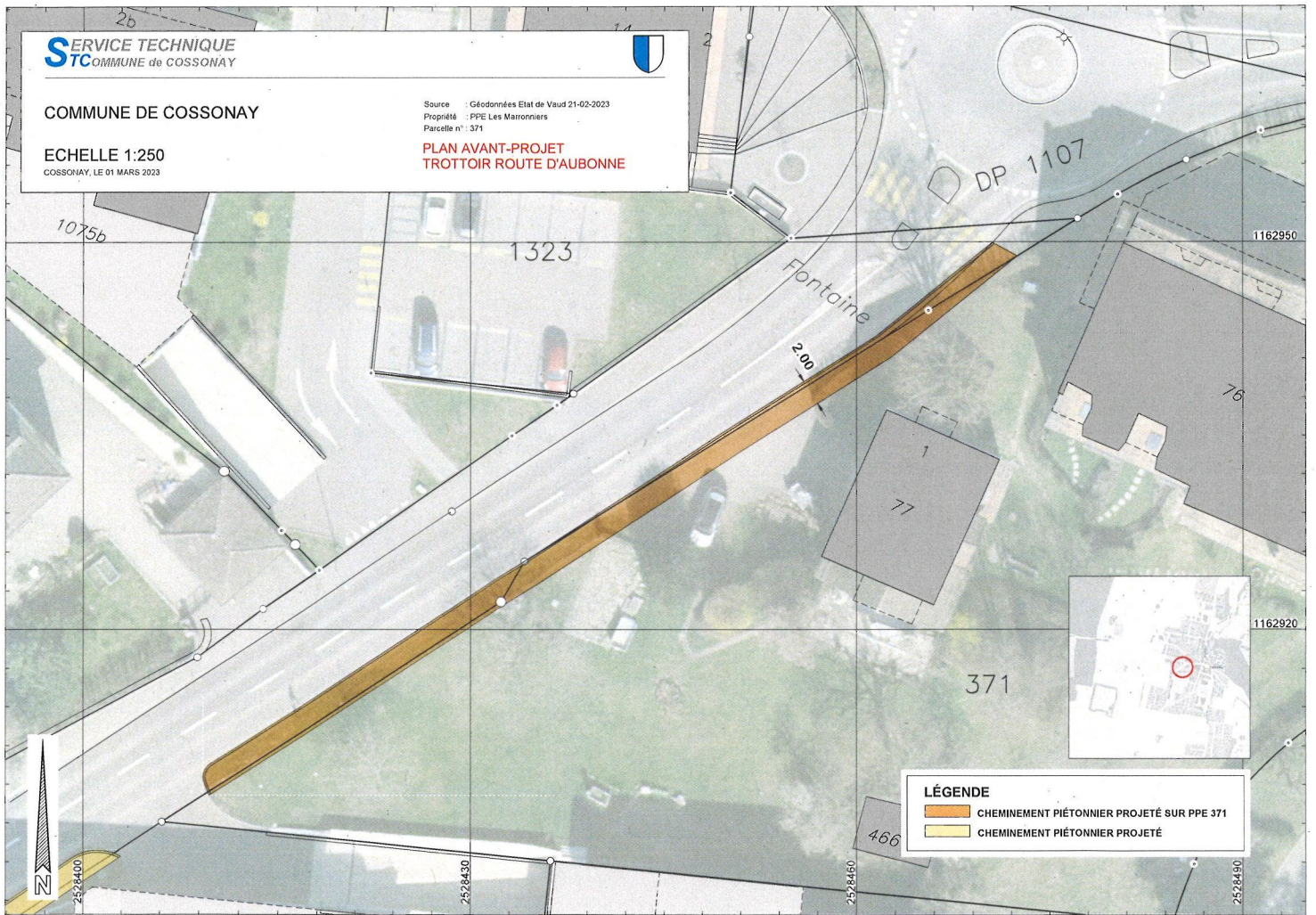


COMMUNE DE COSSONAY

ECHELLE 1:250
COSSONAY, LE 01 MARS 2023

Source : Géodonnées Etat de Vaud 21-02-2023
Propriété : PPE Les Maronniers
Parcelle n° 371

PLAN AVANT-PROJET
TROTTOIR ROUTE D'AUBONNE



LÉGENDE

- CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ SUR PPE 371
- CHEMINEMENT PIÉTONNIER PROJETÉ

SERVICE TECHNIQUE
COMMUNE DE COSSONAY

COMMUNE DE COSSONAY

ECHELLE 1/250

Source : Sols et Aménagement
Plan : COS 2014
Par. M. C. D. P. 1014



PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER

PLAN DE SITUATION

